



CDOS

VAL-DE-MARNE



Dans ce numéro :

Edito : Jeux Olympiques 2024	1
De l'origine des Jeux à Paris 2024	2
Des lendemains difficiles pour l'emploi sportif	3/4
La réforme du certificat médical	4/5
Sport sur ordonnance ...Plutôt que d'ordonner le sport	5/6
La Couleur de la Victoire	7
La VGA St Maur à l'honneur aux Championnats du Monde e Natation à Budapest	7
« PAB » Champion du Monde	8
Une belle saison pour les sports de glace dans le Val de Marne	9
Le « choc Neymar » au PSG	10
Les Echos 94	10
Un nouveau directeur pour le parc Interdépartemental des Sports de Paris Val de Marne	11
Mondiaux de ski nautique	11

Jeux Olympiques 2024

Avoir les Jeux Olympiques à Paris en 2024, c'est très bien pour toutes les disciplines sportives que nous avons dans notre pays.

Cela devrait mettre en avant les valeurs du sport pour toutes les jeunes filles et tous les garçons de la région parisienne, quelque soit le quartier où ils demeurent.

Assister à un événement aussi important dans sa vie ne peut être qu'un grand bonheur pour un dirigeant bénévole, ainsi que pour toutes les personnes qui aiment le sport.

Bien sûr, les détracteurs vont nous signaler que cela va coûter cher et que l'ensemble des franciliens n'auront pas accès aux places dans les sites olympiques, alors à nous de leur démontrer le contraire, organisons-nous pour qu'un grand nombre de jeunes puissent y accéder.

Pour tout jeune sportif, voir les athlètes de très haut niveau concourir pour la médaille d'or dans sa discipline sera un émerveillement dont il se rappellera durant toute sa vie sportive. Devant la pénurie d'équipements sportifs que connaît notre région, c'est la période où gymnases, terrains de sports et autres équipements pourraient être mis en place. Rêvons en grand ! Car nous le savons, c'est le plus grand nombre qui en bénéficiera.

Néanmoins, attendons la décision définitive du 13 septembre pour nous réjouir ...

W.L



38/40 rue Saint Simon
 94000 Créteil
 Tél : 01.48.99.10.07
 Fax: 01.48.99.30.21
 Courriel: cdos94@cdos94.org
 Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899

Directeur de la publication : William LEGUY
 Traitement et documentation : Lionel CASSES, Nathalie CHAVIGNON

De l'origine des Jeux à Paris 2024

L'acte officiel de candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 était à peine signé qu'enflait une polémique : celle des coûts, celle des bienfaits sociaux et économiques supposés.

Aux opposants au projet (coût pharaonique estimé dans un budget prévisionnel initial à 6 milliards d'euro en 2015 et 6,3 milliards d'euro en 2017, partenariat public privé sans retombées pour les collectivités et l'état organisateurs, dopage massif, guerre économique et idéologique des nouveaux blocs) ses défenseurs répliquent (société pacifiée, intégration des femmes et limitation des discriminations, place reconnue du handicap, émergence du concept de sport santé, reconnaissance et échanges culturels – artistiques – sportifs).

Mais derrière la critique systématique – pour ne pas dire systémique, ou le panégyrique et l'angélisme, quelle réalité se tapit derrière cet événement ?

Tout d'abord, si on invoque les méfaits du sport marchand et mondialisé pour conspuer les JO modernes, rappelons-nous que ce sont les Grecs et différents autres peuples participants de l'antiquité qui ont inventé la triche, le non-respect des règles, l'appât du gain... Tout autant que la trêve, les concours culturels et la reconnaissance des autres « nations » (concept inexistant durant l'antiquité) et de ses *barbares*.

Finalement, le « c'était mieux avant » ne s'imposant pas dans notre réflexion contemporaine, demandons-nous plutôt si depuis les JO de 1896, des avancées notoires ont permis au plus grand nombre de pratiquer pour des questions de bien-être, et si des mépris de la condition humaine ont pu reculer. Jesse Owens, Cassius Clay, Tommy Smith, John Carlos, Cathy Freeman... Mais aussi l'apartheid, les Jeux de Munich... Au compte-goutte, de manière parfois imperceptible, la cause des Jeux fait avancer la cause de l'humain et de son environnement. Car l'esprit des lumières et Maçonnique, celui du savoir, invoqué par Coubertin et certains de ses fidèles partisans tel Kano, anime le projet Olympique.

Notre souhait, si nous devons avoir les Jeux, c'est de montrer des Jeux propres, dédiés à la santé, à la promotion et aux valeurs du sport pour tous, de l'enseignement, avec un patrimoine laissé en legs aux franciliens, et des investissements et coûts entièrement publics pour des retombées reversées au service public.

A ce titre, les *Gay Games*, pour discriminatoire qu'ils sont dans leur titre, sont un parfait exercice pour montrer, sur l'été 2018, la capacité de Paris d'accueillir du sport veillant à l'expression et à la reconnaissance de tous. Et à des coûts raisonnables.

Alors la vraie mise en garde est celle de l'économie des Jeux : libérale. Et c'est donc là que l'esprit des Lumières qui fit d'Adam Smith son chantre de la modernité économique doit s'effacer au profit d'un modèle plus contrôlé (exprimé en économie par John Nash ou encore par John Maynard Keynes), plus interventionniste. Le « tout performance » vu à Pékin ou encore Rio, avec leur lot d'actions liberticides ou ruineuses pour la collectivité, nous éloigne de l'idéal Olympique, c'est-à-dire du partage.

Oui aux Jeux à Paris ! Mais avec toutes nos communautés, en respect des travaux de la DILCRAH, avec une place dédiée et respectueuse des femmes, des personnes en situation de handicap, avec un contrôle des finances publiques, une sanctuarisation du patrimoine et sa mise au service du plus grand nombre.

Donc vigilance, car pour l'instant la loi NOTRe et la réforme des territoires, avec la gestion de la part intercommunale de la fiscalité livrée à la Métropole dès 2020, et la baisse du budget sport pour tous* imposent un schéma économique de type PPP, et les dérives et absences de contrôles systématiquement liées à ce modèle soi-disant viable et producteur de richesse pour le privé autant que pour la collectivité.

***Budget du Ministère: exprimés en millions d'€. Source PLF (projets de loi de finances)**

Année / item	CNDS	Sports	Jeunesse et vie associative	PIA 2 (2014) / Politique de la Ville (après 2014)
2014	272,2	231,1	229,3	100
2015	259	228	206	459
2016	264	233 (dont 30 JO 2024)	389 (service civique, sésame...)	438
2017	260	261 (dont 10 JO 2024)	477	411

Financement des JO Paris 2024 : 6 **M** € (1,52 privé / 1,48 public / 3 hors COJO). Source PLF 2015. Déjà 300 millions d'euro d'augmentation... En 2017.

Coût d'organisations sportives majeures : quelques exemples.

Jeux Olympiques d'été. Sommes en milliards d'euros.

Coût	Séoul 1988	Barcelone 1992	Atlanta 1996	Sydney 2000	Athènes 2004	Pékin 2008	Londres 2012
Prévu	4	3,9	2,5	2,8	5,3	2,6	4,8
Réalisé	8,3	10	3,3	5,4	13	32	10,9

2024 ? Les JO à Paris, 100 ans après ? Si oui, militons : pour un budget sport à la hauteur des annonces des différents candidats présidentiels, pour un maintien clamé haut et fort de nos valeurs de partage, de combativité, de progrès et d'épanouissement social et individuel.

Ce bel idéal est à ce prix. Pas à celui d'un menu Mc Donald, « partenaire des Jeux ».

Jérôme Frigout

Des lendemains difficiles pour l'emploi sportif

Les emplois associatifs dans le champ du sport ne peuvent s'autofinancer sans aides publiques locales et ne génèrent pas de hausse de la pratique sportive... Tels sont les principaux enseignements d'un rapport de l'inspection générale de la Jeunesse et des Sports intitulé "Evaluation des dispositifs de soutien à l'emploi dans le champ du sport", achevé il y a un an mais rendu public mi-juin 2017.

Mais au fait, lorsqu'on parle de dispositifs de soutien à l'emploi sportif, de quoi parle-t-on exactement ? Pour les rapporteurs, il s'agit tout d'abord du dispositif de la Fédération nationale Profession Sport, créée en 1989, dont l'ambition est depuis son origine de mutualiser à l'échelle départementale des emplois dans les clubs sportifs. Aujourd'hui, Profession Sport met à la disposition des clubs et des collectivités territoriales 9.500 salariés et assure pour le compte d'employeurs associatifs ou publics la gestion de 14.700 autres.

L'autre grand dispositif dans ce secteur est le Plan sport emploi, lancé en 1996 et qui se poursuit actuellement à travers les aides à l'emploi du CNDS. Son principe est d'accorder des aides – dégressives – aux clubs ou comités des fédérations sportives pour recruter des éducateurs sportifs ou des agents administratifs afin de structurer le mouvement sportif.

Un secteur dépendant de l'argent public

Pour cette catégorie d'aides directes, le bilan est, vingt ans plus tard, "mitigé", selon les auteurs du rapport. 600 emplois ont été créés en moyenne chaque année dans le cadre du Plan sport emploi, pour un coût total de 386 millions d'euros. 12.200 emplois ont été pérennisés sur la période, le coût de chacun de ces emplois pérennisés pour l'Etat étant estimé à 40.000 euros. Parallèlement, le coût des emplois-jeunes, lancés en 1998, et qui ont généré à peu près autant d'emplois pérennes dans le secteur de l'animation sportive (12.500), s'est élevé à 30.500 euros par emploi.

Plus globalement, 26% des emplois actuels de salariés associatifs de l'animation sportive ont pour support un dispositif d'emplois aidés, ce qui, pour les rapporteurs, "est révélateur de la dépendance du secteur à l'argent public".

Au final, le rapport estime à 31.000 le nombre d'associations sportives employeuses, soit 19% des 165.000 associations affiliées aux fédérations sportives agréées. Il met ensuite en avant des données structurelles sur la pratique en club : avec 18 millions de pratiquants recensés, dont plus de 2 millions sur des pratiques saisonnières, les effectifs des clubs sont en moyenne de 109 pratiquants. Or, toujours selon l'estimation des rapporteurs "un club peut supporter financièrement la charge d'un emploi s'il atteint 250 adhérents". On en conclut donc fort logiquement, et

« Au final, le rapport estime à 31.000 le nombre d'associations sportives employeuses, soit 19% des 165.000 associations affiliées aux fédérations sportives agréées. »

en chœur avec les auteurs, que "le gisement d'emplois solvables dans les associations sportives est relativement limité".

Comment dès lors autant d'associations ont-elles réussi à embaucher ? "Principalement en raison des soutiens publics locaux, ceux des communes en tout premier lieu, ceux des départements ensuite, et également des régions avec des dispositifs de type Emplois tremplins."

Pas de développement de la pratique

Et les rapporteurs d'ajouter : "L'hypothèse que sous-tendant la conception du Plan sport emploi [PSE] – une croissance des effectifs dans des proportions qui permettraient de consolider l'emploi créé – a été partiellement validée, avec la création de plus de 35.000 emplois, PSE et NSEJ [emplois-jeunes] cumulés, et la pérennisation de 24.700 d'entre eux dans un périmètre de 143.000 associations, hors fédérations scolaires. Mais la démonstration n'a pas été faite que les emplois pouvaient, en masse, s'autofinancer sans aides publiques locales."

Mais le constat le plus terrible n'est sans doute pas celui de l'impossibilité des associations sportives à financer leurs propres emplois. Non, le plus terrible est que cette débauche d'argent public n'aurait été qu'un coup d'épée dans l'eau au regard de l'objectif qui devrait prévaloir en matière de politique publique en faveur de l'emploi sportif : le développement de la pratique sportive en club. "Cette croissance de l'emploi ne s'est pas accompagnée, affirment les rapporteurs, d'une évolution significative de la population des pratiquants licenciés des fédérations sportives, les 15,8 millions recensés en 2014 ne marquant qu'une progression de 2 millions par rapport à 1996, soit 15%, en 18 ans, rythme à peine supérieur à celui de la croissance démographique sur la même période (13%)."

D'où une proposition-phare : "Il serait préférable que [l'Etat] substitue à ces aides CNDS affectées aux emplois locaux, un soutien, en fonctionnement et un investissement, à des projets territoriaux de rattrapage sportif, dans le cadre de conventions signées avec les communes, sur des territoires carencés et au profit de publics en retard de pratique sportive, en y appliquant une ingénierie appropriée."

Aux conclusions de ce rapport, publié en juin, s'ajoute la suspension des prescriptions de contrats aidés, un dispositif que la Ministre du Travail juge inefficace dans la lutte contre le chômage. Ce gel des CUI/CAE, dont bénéficient bon nombre de clubs et comités, augure d'un « hiver social rude », selon l'expression du CNEA (Conseil National des Employeurs d'Avenir, syndicat d'employeurs dans le sport et l'animation notamment), qui s'inquiète de ce gel, sans préavis, dans un contexte économique et social difficile.

La réforme du certificat médical

L'exigence du certificat médical serait un frein à la pratique sportive ! C'est l'argument qui a conduit le ministère des sports à cette réforme dont l'objectif est d'assouplir les conditions de production du certificat médical pour l'obtention d'une licence fédérale. Les décrets au journal officiel sont parus et la mise en œuvre est applicable pour la saison 2017/2018.

Ce qui n'a pas changé :

Pour toute **obtention d'une première licence fédérale** quelle que soit la pratique (compétitive ou non compétitive), le certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an est obligatoire. Pour les compétitions ouvertes aux non licenciés, même obligation. Pour la prise de licences auprès des fédérations sportives scolaires, il n'y a pas besoin de certificat médical, sauf en cas de pratique d'une activité à contraintes particulières.

Ce qui a changé :

Dorénavant pour le **renouvellement d'une licence fédérale**, à l'exception des discipline à contraintes particulières *, le certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an est exigé :

- Tous les 3 ans pour les licences qui ouvrent droit à la participation aux compétitions sportives

« Aux conclusions de ce rapport, publié en juin, s'ajoute la suspension des prescriptions de contrats aidés, un dispositif que la Ministre du Travail juge inefficace dans la lutte contre le chômage. »



- Tous les 3 ans ou plus (à déterminer avec chaque fédération) pour les licences qui n'ouvrent pas droit à la participation aux compétitions sportives (licences dites « de loisir »)

Le certificat médical valable 3 ans pourra être valable pour plusieurs activités (à l'exclusion de celles à contraintes particulières). Il suffira d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour le sport en général. La saison 2016/2017 étant considérée comme l'année de référence, pour un renouvellement de licence 2017/2018 le certificat médical n'est pas obligatoire.

Les 2 ans qui suivront la production du certificat médical, le/la licencié-e aura l'obligation de remplir un questionnaire sur sa santé pour déceler d'éventuels facteurs de risques. **Il attestera auprès de sa fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.** A défaut, il/elle sera tenu(e) de produire un nouveau certificat médical pour le renouvellement de sa licence.

Ce questionnaire a été précisé par un arrêté du ministère des sports en juillet 2017. Ci-joint en annexe.

***Liste des activités à contraintes particulières :**

Pour ces disciplines des dispositions d'examen et de certificats médicaux sont applicables

- Les activités sportives s'exerçant dans un environnement spécifique: alpinisme, plongée subaquatique et spéléologie.
- Les activités sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement par un « knock-out »: toutes les activités de sports de combat autres que le Judo et l'Escrime.
- Les activités sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé: Tir, Ball-trap et Biathlon.
- Les activités sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé: Sport auto, Karting et Motocyclisme.
- Les activités sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme : Voltige aérienne, Giravitation, Parachutisme, Aérostation, Vol à voile, Vol libre....
- Les activités rugby : à 7, à 13 et à 15

Il semble d'ores et déjà que cette nouvelle loi constitue une véritable usine à gaz que supporteront les clubs et qui accessoirement devrait faire faire des économies à l'Etat sur les comptes de la sécurité sociale. Comment passer d'une logique de service public pour tous et de responsabilité collective à une logique de responsabilité individuelle, chacun remplissant une déclaration de « bonne santé ».

Les fédérations sont fortement invitées à respecter la loi élaborée une fois de plus sans consultation du mouvement sportif. Elle augure un vrai casse-tête pour les associations sportives entraînant une gestion supplémentaire. D'ailleurs, devant la complexité et les difficultés de gestion du dispositif, certains clubs ont choisi de maintenir la présentation du certificat médical à chaque saison quelle que soit l'activité pratiquée. Cette exigence devant être notifiée dans leurs statuts ou règlements intérieurs et doit se faire au titre de l'adhésion au club ou à l'association (non au titre de la licence).

Martine FAVIER

« Il semble d'ores et déjà que cette nouvelle loi constitue une véritable usine à gaz que supporteront les clubs et qui accessoirement devrait faire faire des économies à l'Etat sur les comptes de la sécurité sociale. . »

Sport sur ordonnance... Plutôt que d'ordonner le sport.

Histoire de l'enjeu d'une campagne sur le sport... Mesdames Touraine et Fourneyron présentaient au Conseil des Ministres du 10 octobre 2012 une communication sur la promotion et le développement de la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé publique...

Génial. Enfin. De la recherche en STAPS et en médecine au champ d'application destiné au

grand public et aux questions de santé publique, le fossé semblait se combler. 5 ans plus tard, cela déboucherait sur le Sport sur Ordonnance.

Basé sur 15 mesures déclinées en 47 actions organisées en direction de 2 typologies de publics, cette communication visait :

- Un volet « grand public » qui couvre le champ de la pratique des APS pour tous comme facteur de santé et de bien-être et qui se décline pour les publics cibles du ministère chargé des sports, dont les personnes en situation de handicap (...);
- Un volet « publics à besoins spécifiques » qui couvre le champ de la pratique des APS comme facteur de santé pour chacun.

Une traduction opérationnelle mobiliserait les DRJSCS et les ARS principalement autour de 3 axes :

1. *favoriser la pratique des activités physiques et sportives (APS), principalement de loisir, pour le plus grand nombre. Le développement de cette pratique est essentiellement soutenu par l'Etat dans le cadre du CNDS en mettant à contribution le réseau JSCS au niveau régional et départemental et mérite également le soutien des ARS via leur politique de prévention, particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme national nutrition santé (PNNS) ;*
2. *développer la pratique d'APS des personnes qui sont prises en charge par les établissements sociaux et médico-sociaux. Des initiatives ont déjà été lancées en ce sens au sein des EHPAD, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale ou encore des établissements accueillant des personnes atteintes de handicap ;*
3. *développer la pratique d'activités physiques et sportives pour les personnes atteintes de pathologies chroniques non transmissibles telles que les maladies métaboliques (le diabète, l'obésité), cardio-vasculaires, broncho-pulmonaires obstructives etc. Il s'agit pour les professionnels médicaux de prescrire la pratique d'une activité physique ou sportive qui vienne en complément des prescriptions habituelles. Pour le mouvement sportif, il devient alors nécessaire de proposer une offre de pratique adaptée qui puisse être recensée et connue par les professionnels médicaux. Plusieurs expérimentations ont aussi été lancées dans ces domaines.*

Le sport devenait un outil de santé publique. On allait pouvoir être aidé et se faire rembourser d'une partie de ses frais d'inscription / pratique sportive afin de s'occuper de sa santé en faisant du sport.

Si ces 3 axes constituent un nœud Gordien dont le CNDS prétendait trancher les difficultés en vue d'une prise en compte des problématiques de santé contemporaines, la réalité budgétaire – et les choix politiques qui la sous-tendent nous rappellent à une autre réalité : celle des 2 millions de franciliens qui relèvent de pathologies en lien avec le décret d'application de cette loi entrée en vigueur le 7 mars 2017.

Là encore, un projet de qualité et le courage politique d'une Ministre se heurte à des choix politiques contraires, et à la dure réalité d'un budget exsangue ne permettant pas de satisfaire aux besoins des publics précités. De plus, un parcours spécifique de prise en charge pour le patient, et une lourdeur administrative risquent d'ajouter aux difficultés des publics afin de pouvoir d'en bénéficier.

Comment alors se fixer des objectifs atteignables de politique publique en matière d'éducation sportive à la santé ? En n'omettant pas de placer dans l'équation d'une société dont on veut (?) qu'elle se porte bien en matière de santé / bien-être, les affectations budgétaires dédiées. Sinon, et c'est tout le débat opposant prévention et soin, c'est la part belle laissée aux lobbies des laboratoires pharmaceutiques, et le triste souvenir de l'affaire des vaccins H1N1 et l'implication d'une autre Ministre...

Car si la santé fait le bonheur du plus grand nombre, les maux du corps sont de nos jours une source d'enrichissement pour un petit nombre.

Pour un sport sur ordonnance au service des besoins de santé et sociaux des franciliens, sans doute faudrait-il, tout comme pour d'autres opérations du Ministère (telle que « Tous en

« Si la santé fait le bonheur du plus grand nombre, les maux du corps sont de nos jours une source d'enrichissement pour un petit nombre. »

Clubs »), croiser les besoins à l'aide des données quantifiées par les services concernés avec les budgets à leurs attribuer. Car une des faiblesses de notre système social et politique, est de ne pas (vouloir ?) recouper les travaux de recherches, les analyses et les statistiques avec les actions politiques et votes budgétaires sensés animer ces projets de société.

Alimentation, santé, prévention, pratique sportive prophylaxie : un coût pour la société ? Certes !

Les soins, les traitements... S'ils enrichissent certains, leur coût sociétal dépasse de loin celui de la prévention des maladies relevant du sport sur ordonnance de l'ARS. Cqfd.

Jérôme FRIGOUT

La Couleur de la Victoire

Les projections de « La couleur de la victoire », organisées dans le cadre scolaire par l'USEP 94, de mars à juin 2017, ont rencontré un vif succès. Ce film de Stephen Hopkins traite du parcours vers les Jeux Olympiques de Berlin du grand champion afro-américain Jesse OWENS, dans une période entre racisme aux Etats-Unis et montée du nazisme en Europe .

Grâce à l'aide financière de 1 euro par élève accordée par le CDOS 94, 1365 élèves de classes de CM2 (et parfois de 6ème) des associations d'école affiliées à l'USEP 94 ou des communes partenaires (Sucy-en-Brie, Villiers-sur-Marne, Boissy-Saint-Léger, Ormes-

son-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Chevilly-Larue) se sont déplacés au cinéma local.

Les séances étaient introduites par des bénévoles de l'USEP. Après la projection du film, les élèves ont montré beaucoup d'intérêt lors des échanges avec la salle, organisés pour apporter un éclairage complémentaire.

À l'appui des documents pédagogiques réalisés spécialement par Marianne HASSID, Conseillère Pédagogique Départementale en éducation physique auprès de la direction académique et membre du comité départemental USEP, les enseignants étaient encouragés à poursuivre le

travail en classe, et s'ils le souhaitaient à s'inscrire dans l'opération "Jouons la carte de la fraternité" organisée par la Ligue de l'enseignement dans le cadre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

L'USEP souhaite que cette initiative, saluée par tous pour ses vertus pédagogiques et citoyennes, au-delà de l'année de l'olympisme de l'école à l'université, puisse être reconduite sur l'année scolaire 2017-2018, plutôt au printemps pour correspondre au mieux au programme scolaire du CM2.

Eric PIEDFER- QUÉNEY



La VGA Saint Maur à l'honneur aux Championnats du Monde de Natation à Budapest

Du 14 au 30 juillet se déroulaient à Budapest les Championnats du Monde de natation. Deux plongeurs val-dernarnais, sociétaires de la VGA Saint-Maur y étaient engagés. Après un somptueux son et lumière devant le château de Buda en guise de cérémonie d'ouverture, les compétitions commençaient dès le lendemain pour les plongeurs. Laura Marino et

Matthieu Rosset commençaient par leurs compétitions individuelles avant d'obtenir la première médaille d'or du plongeur français en Team Event. Cette nouvelle épreuve consiste à associer un plongeur de haut-vol (10 m) à un plongeur de tremplin (3m). Chacun exécute 3 plongeurs dont un dans la discipline de son partenaire. Tous les deux ont donc brillé. Les 2 socié-

taires de la VGA Saint-Maur, Lois Szymczak et Benjamin Auffret, étaient inscrits en haut vol.

Benjamin termine 7ème d'une finale de toute beauté, très relevée. A noter que Matthieu Rosset habite dorénavant à Saint-Maur et nous en sommes ravis.

Côté eau libre, les épreuves se déroulaient dans le cadre



superbe du lac Balaton. Nous avons eu la chance d'assister à la superbe médaille d'or d'Aurélié Muller, très belle revanche pour celle qui avait été évincée du podium à Rio. Ce n'était que le début puisque, dans sa foulée, Marc Antoine Olivier, Alex Re-

ymond et le relais mixte seront aussi médaillés d'or ou d'argent. Les 2 équipes de water-polo ont eu beaucoup de mal dans ce fief de la discipline qu'est Budapest. Côté Natation Synchronisée, les naïades françaises termi-

nent à une honorable 8ème place. Côté natation, le feu d'artifice viendra avec la superbe médaille d'or de Camille Lacourt après celle, en bronze, de Mehdy Metella.

Dominique SOULIS



« PAB » Champion du Monde !

Difficilement parvenu en finale du 800 mètres, c'est en vainqueur que Pierre-Ambroise BOSSE a franchi la ligne d'arrivée et emporté le titre de Champion du Monde. Sa dernière ligne droite a enthousiasmé tous les fans d'athlé, de même que ses interviews d'après-course. Voilà un personnage qui « crève l'écran » !

Cristolien depuis janvier dernier, Pierre-Ambroise vient conclure un été international exceptionnel pour l'US Créteil Athlétisme...

- Mathieu LOUISY, demi-finaliste des championnats d'Europe Juniors (110 mètres haies), Karima GOUIDER, finaliste des championnats du Monde Cadettes (5 km marche),
- Frédéric GILBERT, double champion d'Europe des Masters (1500 et 5000 mètres),
- Soumaia BOUSSAID, médaillée d'argent des championnats du Monde handisport (1500 mètres, T13).

On peut penser que Dimitri BASCOU, médaillé olympique à Rio mais absent à Londres, aurait enrichi ce palmarès s'il avait pu participer.

OBJECTIF 2020...
Ce n'est pas terminé pour « PAB ». Son projet sportif doit l'emmener à Tokyo, pour les JO de 2020. Ce projet a pu voir le jour à Créteil, grâce à l'aide efficace de la société Solon, gestionnaire de patrimoine. Convaincu par les qualités humaines des dirigeants de Solon, Pierre-Ambroise a décidé de devenir Cristolien en janvier 2017. Bon choix ... le voilà Champion du Monde !

L'un de ces dirigeants n'est autre que Frédéric Gilbert, par ailleurs vice-président de l'USC Athlé. Gérant de société, mais aussi athlète de haut-niveau qui a ajouté cette année deux titres à son exceptionnel palmarès des catégories Masters... déjà deux fois champion du monde ! Passionné d'athlé, il faisait partie de la délégation cristolienne à Londres, et a exprimé sa joie immense de vivre ce type d'événement de près.

D'autres victoires viendront, car lorsque la passion, les qualités athlétiques, les qualités humaines se rencontrent... rien ne peut les arrêter !

Christian Plat

Ndlr : Le nouveau champion du monde du 800m a annoncé, dans un message posté sur son compte Facebook mercredi 30 août, qu'il avait été « sauvagement agressé par trois individus » le samedi 26 août, en Gironde. Il a subi de « multiples fractures » au visage, le forçant à stopper prématurément sa saison. Cette agression est consternante. Nous souhaitons à Pierre-Ambroise un prompt rétablissement.



En direct des comités ...

Une belle saison pour les sports de glace dans le Val de Marne

Les disciplines d'expression des Sports de Glace dans le VAL DE MARNE ont brillé cette année. Les clubs val de marnais proposent 3 disciplines (patinage de vitesse, artistique et danse sur glace) et sont représentés par :

Vitesse : USF Patinage Vitesse (Fontenay-sous-Bois)

Danse Sur Glace : USF Danse sur Glace (Fontenay-sous-Bois), ESV Vitry (Vitry-sur-Seine)

Patinage Artistique : ESV Vitry (Vitry-sur-Seine), USF Patinage (Fontenay-sous-Bois), CSG Champigny (Champigny-sur-Marne)

Voici les principaux résultats qui ont marqué la saison 2016 / 2017 :

PATINAGE ARTISTIQUE & DANSE SUR GLACE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE 2016 – Artistique

2ème Maé Berenice MEITE (Vitry)

CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS 2017 – Danse sur glace

6ème Marie DUPAYAGE / Thomas NABAIS (Vitry)

7ème Justine SCACHE / Arnaud CAFFA (Vitry)

11ème Claire HOFFMANN / Anthony DA CUNHA (Fontenay)

CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS 2017 - Artistique

1er Coline KERIVEN / Noel Antoine PIERRE (Champigny)

Coupe Interrégionale Couples 2017 - Danse

5ème Elisabeth KORRKOTYAN / Maxence PANNETIER-Vitry (Poussins)

3ème Maelys VALLET / Tahory TADDE-DUGUE – Vitry (Avenir)

CHAMPIONNAT DE FRANCE SOLOS

2ème Chloe LACHASSAGNE (Fontenay) (Minimes)

COUPE DE FRANCE

1ère Diane SZNAJDER (Vitry) (Benjamins)



PATINAGE DE VITESSE

Championnats de France Juniors

DIANE SELLIER – Or sur 1000 m et Bronze sur 500 m

AURELIE DAUDET – Argent en Junior A

CYPRIEN VACHERON – Argent au classement général

CLEMENT FLORAC – Bronze au classement général

RELAIS MASCULIN – Bronze (Florac, Vacheron, Sellier, Khelaf)

USF VITESSE termine Vice-Champion de France des Clubs 2017

EUROPA CUP

DIANE SELLIER – Or sur 1500 m et Argent sur 1000 m, 4ème sur 1000 m, argent en relais

RELAIS MASCULIN – Argent (Florac, Vacheron, Sellier, Khelaf)

En outre, le comité du comité départemental du Val de Marne a organisé un regroupement sportif, pendant les vacances de printemps 2017, les 12, 13 et 14 avril 2017, à VITRY SUR SEINE, pour des jeunes pratiquant les disciplines d'expression : Patinage artistique (PA) et Danse sur glace (DG).

Chaque section de chaque club (USF Fontenay-sous-Bois, CSG Champigny sur Marne, ESV Vitry sur Seine) a pu proposer une liste de 8 patineurs maximum de 7 à 12 ans. Le stage a été rythmé par des heures de glace, de sol et de travail en commun des 2 disciplines avec les entraîneurs respectifs des clubs ainsi qu'une intervenante danse/Chorégraphe.

Sur glace, travail en ateliers et création de groupe a généré une émulation interdisciplinaire. Hors glace : travail chorégraphique face au miroir et en PPG (préparation physique générale), ateliers ludiques et fonciers. Ce stage avait pour but le travail en commun, la convivialité, les échanges, le plaisir et la découverte du sol et de la PPG pour certains. Il a vocation à être renouvelé tous les ans pour permettre aux jeunes générations de progresser et d'avancer.

Le « Choc Neymar » au P.S.G.

Bien sûr, c'est une belle décision pour les supporters de Football, qui viendront assister à un match avec de grands joueurs comme Neymar ; le football de haut niveau est devenu un spectacle, mais est-ce bon pour l'ensemble du foot ?

L'achat de Neymar par le P.S.G. (222 millions + 50 millions) représente 10% du budget de L1 (environ 2 milliards). Les 2/3 sont utilisés par 3 ou 4 clubs (P.S.G. – Monaco – Lyon – OM ...) dont les équipes sont composées en majeure partie de joueurs étrangers, alors que depuis 30 ans, les meilleurs joueurs français partent à l'étranger !!!

Par contre, des clubs de bon niveau L2 et National doivent se contenter d'un budget de 2 à 5 millions environ.

Mais ce qui est le plus gênant, c'est qu'au même moment l'Etat a décidé de supprimer 300 millions d'euros de dotations aux Collectivités Territoriales (pratiquement la même somme que pour l'achat de Neymar), ce qui veut dire qu'une association sportive ou culturelle locale ne recevra peut-être plus les quelques milliers d'Euros que sa Municipalité lui donnait pour vivre.

Pour conclure, je voudrais rappeler que Michel Platini, meilleur joueur français avec Raymond Kopa et Zinedine Zidane, a établi il y a quelque temps à l'U.E.F.A la règle du fair-play financier... c'est peut-être pour cela que les clubs professionnels n'en voulaient plus comme Président ... Alors il est sans doute temps de revoir les règles financières afin de ne pas exagérer dans les dépenses de quelques clubs, pour égaliser et harmoniser les dépenses dans les championnats de France ... et que davantage d'argent, issu des droits de retransmission ou autres, aille aux petits clubs amateurs, car il ne faut pas oublier que ce sont eux qui forment les futurs champions !!! Je sais de quoi je parle, car j'y ai participé avec grande joie pendant plus de 40 ans.

Jean-Claude GIRARD

Les Echos 94



La DDICS 94 a un nouveau directeur départemental. Il s'agit de Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON. Précédemment directeur adjoint de la DDICS dans le département du Nord, il a pris ses fonctions dans le Val de Marne le 15 juin 2017. Une première prise de contact a eu lieu dans nos locaux début juillet, en présence de membres du bureau du CDOS 94.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

Le stade Chéron de Saint-Maur est toujours en travaux. On se rappelle que les fédérations de football et d'athlétisme avaient dû signer des dérogations pour homologuer les nouveaux équipements malgré l'étroitesse du stade, ce qui avait permis de sauver la piste mythique.

Début août, la pelouse synthétique du stade nouvelle version a été posée. Grâce à elle, le terrain sera opérationnel toute l'année quelles que soient les conditions météo. Le stade, fermé depuis la mi-mai, sera de nouveau accessible, progressivement, à partir de la fin septembre. Les travaux avancent bien !



Un nouveau directeur pour le Parc Interdépartemental des Sports de Paris Val de Marne

Une page se tourne au Parc Interdépartemental des Sports de Paris Val de Marne !

Un nouveau directeur vient d'être nommé et il ne s'agit pas d'un inconnu : Jérôme ESCRIBANO,

directeur du Parc Interdépartemental du Tremblay.

Il aura donc la lourde tâche de coordonner et d'organiser la gestion de ces deux parcs interdépartementaux.

Depuis son arrivée les choses évoluent à grands pas ! Des points qui avaient été soulevés lors des Assises Départementales du Sport organisées par le Conseil Départemental trouvent enfin des réponses.

De par la volonté des deux collectivités, dans le cadre d'un audit des deux équipements réalisé par l'APUR, des ateliers de réflexion communs aux deux parcs interdépartementaux ont été organisés, regroupant les utilisateurs, les concessionnaires mais aussi le personnel des parcs pour réfléchir ensemble sur l'avenir, les orientations à conduire, les choix nécessaires pour faire évoluer favorablement ces deux structures.

Pour aider les uns et les autres dans cette réflexion, une étude très poussée a été présentée préalablement aux tables rondes :

Installations, fréquentations, intégration urbanistique, écologie, biodiversité, zones délaissées, accessibilité, thermographie... bref une analyse exhaustive et comparative passionnante, instructive et riche de découvertes !

Ces ateliers ont eu un autre mérite, et pas des moindres, celui de faire se rencontrer toutes les associations et tous les utilisateurs.

De mémoire, pour beaucoup, cela n'avait jamais été fait.

Ce fût l'occasion, là encore de découvrir et de mesurer l'extrême diversité et la richesse des compétences cumulées.

Les effets de cette nouvelle politique d'organisation du Parc Interdépartemental des Sports de Paris Val de Marne se voient maintenant au quotidien et on peut espérer que malgré les difficultés budgétaires, l'avenir confirmera ce souffle constructif par une évolution positive au bénéfice de toutes et tous...

Mondiaux de ski nautique :

Semaine de rentrée scolaire exceptionnelle pour l'UFOLEP et l'USEP 94

22 ans après la dernière édition en France, les 35èmes Championnats du Monde de Ski Nautique Open ont lieu au Parc Interdépartemental des Sports Paris Val de Marne, sur le plan d'eau de la Plaine Sud, du 3 au 10 septembre.

Dans ce cadre, en partenariat avec la Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard, l'UFOLEP 94 permettra à 80 élèves de collèges en Réseau d'Education Prioritaire qui ne sont pas partis en vacances de participer à une journée exceptionnelle juste avant la rentrée, les 29, 30 et 31 août !

Ce sera ensuite le tour de 400 petits usépiens des AS d'école dès le lendemain de la rentrée scolaire du 5 au 8 septembre...

Saut, Slalom, Figures ... ils pourront assister aux compétitions et rencontrer des sportifs de haut niveau venus du monde entier pour une séance de dédicaces ! Ils s'initieront aux sensations de glisse en ski nautique avec des pros !

Et de plus, grâce à la convention entre l'USEP-UFOLEP et le Parc Interdépartemental des Sports de Paris Val-de-Marne, ils enchaîneront différents ateliers au cours de la journée par petits groupes :

rocher mobile d'escalade USEP-UFOLEP - course d'orientation/Quiz - Défis Crusoë-coopération...

A l'issue de la journée, un jus de pomme artisanal issu de l'agriculture raisonnée et un petit encas sera offert à tous les participants.

Bref, une journée inoubliable pour une rentrée pas comme les autres !!!

Eric PIEDFER-QUÉNEY



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



À Mesdames et Messieurs
les Présidents

Afin d'encourager l'engagement dans les associations sportives et de favoriser le renouvellement des responsables associatifs, nous relançons, à la Toussaint 2017, l'opération « 1000 bénévoles, futurs dirigeants »

Dans ce cadre est prévue une action de formation visant à sensibiliser et accompagner une quinzaine de bénévoles à la prise de responsabilités au sein des instances dirigeantes sportives.

Cette formation est gratuite (repas offerts) et elle aura lieu selon le planning suivant :

- **Lundi 23 octobre 2017**
 - o de 13h00 à 17h00 : *organisation et fonctionnement d'une association / du Sport en France*
- **Mardi 24 octobre 2017**
 - o de 10h à 13h : *le projet associatif*
 - o de 14h à 16h : *la responsabilité de l'association, des dirigeants sportifs,...*
- **Mercredi 25 octobre 2017**
 - o de 11h à 13h : *les différentes sources de financement (sponsoring, mécénat, subventions, ...)*
 - o de 14h à 16h : *vers la professionnalisation: les relations bénévoles / salariés*
- **Jedi 26 octobre 2017**
 - o de 10h à 12h : *mise en place d'un projet évènementiel*
 - o de 13h à 15h : *mise en place d'un projet évènementiel*

A cette occasion, des documents pédagogiques seront remis aux participants.

Ainsi nous vous demandons de largement diffuser cette information et la fiche d'inscription auprès de vos adhérents. Les inscriptions devront être retournées avant le 16 octobre.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce projet, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de nos meilleurs sentiments sportifs.

Le Président du CDOS 94
William LEGUY



FICHE D'INSCRIPTION

« 1000 BENEVOLES FUTURS DIRIGEANTS »

STAGE DU 23 OCTOBRE au 26 OCTOBRE 2017

Conditions d'inscription :

- être âgé d'au moins 16 ans
- être adhérent bénévole, ou salarié, d'une association sportive du Val-de-Marnais

NOM :Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Fédération d'affiliation :

Nom de votre association :

Sport pratiqué :

Nombre d'années de pratique :

Diplômes sportifs obtenus :

Responsabilité occupée dans l'association : Dirigeant Arbitre Entraîneur Autre :

Avez-vous déjà participé à la réalisation d'une manifestation ? : Oui Non

Motivation :

A : le :

Signature du/de la stagiaire
(Et d'un parent si il est mineur)

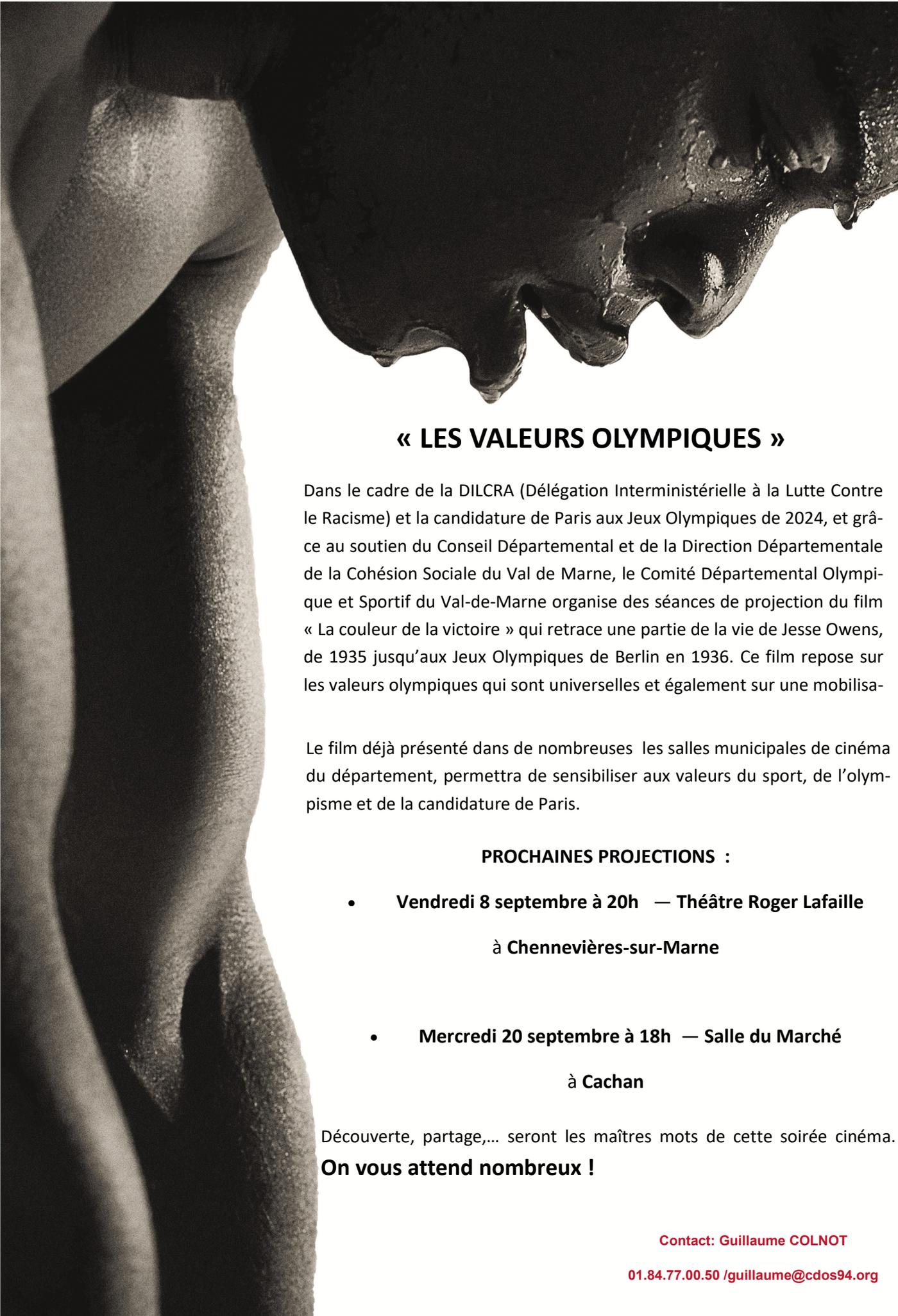
A : le :

Signature du (de la) Président (e) de l'association

Fiche d'inscription à retourner avant le 16 octobre 2017

**Quelques photos du Challenge Olympique le samedi 17 Juin
lors des Jeux du Val de Marne !
Merci pour votre participation !**





« LES VALEURS OLYMPIQUES »

Dans le cadre de la DILCRA (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme) et la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024, et grâce au soutien du Conseil Départemental et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val de Marne, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-de-Marne organise des séances de projection du film « La couleur de la victoire » qui retrace une partie de la vie de Jesse Owens, de 1935 jusqu'aux Jeux Olympiques de Berlin en 1936. Ce film repose sur les valeurs olympiques qui sont universelles et également sur une mobilisa-

Le film déjà présenté dans de nombreuses salles municipales de cinéma du département, permettra de sensibiliser aux valeurs du sport, de l'olympisme et de la candidature de Paris.

PROCHAINES PROJECTIONS :

- **Vendredi 8 septembre à 20h — Théâtre Roger Lafaille**
à Chennevières-sur-Marne

- **Mercredi 20 septembre à 18h — Salle du Marché**
à Cachan

Découverte, partage,... seront les maîtres mots de cette soirée cinéma.
On vous attend nombreux !

Contact: **Guillaume COLNOT**

01.84.77.00.50 / guillaume@cdos94.org